



Municipalité
de St-Norbert

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT
M.R.C. DE D'AUTRAY

RÈGLEMENT NUMÉRO: 407

**RÈGLEMENT AMENDANT LE Règlement déléguant au
secrétaire-trésorier le pouvoir d'autoriser des dépenses
et de passer des contrats, règlement numéro 371**

ATTENDU que le conseil de la municipalité de Saint-Norbert désire amender le règlement déléguant à la directrice générale et secrétaire-trésorière, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats portant le numéro 371;

ATTENDU que lors d'imprévus tel qu'un bris d'équipement, lors d'un feu, vol, vandalisme, dégât d'eau, pour la réparation ou le remplacement d'un bien ou équipement et pour les opérations courantes;

ATTENDU qu'un avis de motion a été déposé par monsieur Jacques Boisvert à cette même séance, soit le 11 février 2019;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par monsieur Jacques Boisvert
Appuyé par monsieur Michel Lafontaine et résolu,

Que le conseil municipal de Saint-Norbert décrète ce qui suit :

Article 1:

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante;

Article 2 :

Le montant maximal de 10 000\$ en dépense pour les imprévus tels qu'un bris d'équipement, lors d'un feu, vol, vandalisme, dégât d'eau, pour la réparation ou le remplacement d'un bien ou équipement et pour les opérations et gestions courantes requérant une dépense immédiate;

Article 3:

Le montant maximal en dépense d'immobilisation, autorisé à l'article 2 au règlement 371, passe à 10 000 \$;

Article 4:

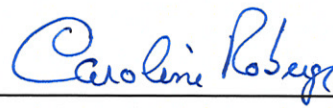
Le montant maximal autorisé pour passer des contrats à l'article 3 du règlement numéro 371, passe à 10 000 \$;

Article 5 :

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et est publié sur le site Internet de la Municipalité. De plus, une copie de ce règlement est transmise au MAMAH;



Michel Lafontaine
Maire



Caroline Roberge
Directrice générale adjointe

Monsieur le maire demande le vote;
La résolution est adoptée

Avis de motion : 11 février 2019
Dépôt du règlement : 11 février 2019
Adoption : 11 mars 2019
Publication : 12 mars 2019